

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 2 FEVRIER , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Gérard SONGY

Date de convocation du Conseil communautaire : 25 janvier 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Gérard SONGY, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoit SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
 - MACAU : Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absentes, excusées : Fabienne OUVRARD, Chrystel COLMONT-DIGNEAU

Concerne : 2012-0202-03 Z.A CHAGNEAU – Maîtrise d'œuvre Lotissement – Attribution du marché -

En 2007 la Communauté de Communes a traité de front, d'une part, les travaux de requalification de l'allée de Chagneau dans la zone du même nom à Arsac et, d'autre part les études d'aménagement de l'extension de la zone.

Les travaux de requalification ont été menés à leur terme et nous avons déposé le permis d'aménager pour l'extension en 2008.

Les circonstances économiques de fin 2008 ayant conduit la Communauté de Communes à suspendre le projet, le permis est devenu caduque et le projet conçu à l'époque doit être, au moins partiellement, repris.

Or, plusieurs demandes sérieuses de terrains émanant majoritairement d'entreprises artisanales, ou de services à l'industrie ont été déposées tout au long de l'année 2011.

Il est donc proposé de recourir à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour :

- préparer un nouveau dossier de permis d'aménager ;
- actualiser le dossier projet en fonction des données foncières récentes et des perspectives de commercialisation ;
- accompagner la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux jusqu'à leur parfait achèvement.

C'est pourquoi une consultation a été lancée le 10 janvier 2012 sur le site Marchés Publics d'Aquitaine.

Les candidats devaient remettre leurs offres avant le 24 janvier 17h. Quatre cabinets ont répondu.

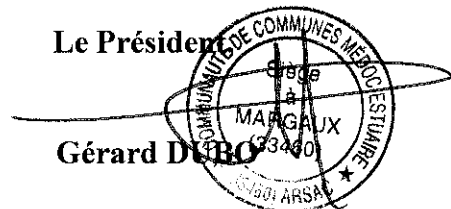
La Commission d'appel d'offres a examiné leurs propositions le 26 janvier. Après analyse, elle s'est réunie ce jour et propose de retenir l'offre d'**AMEAU INGENIERIE** pour un montant de **18 780 €**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► retient l'offre d'**AMEAU INGENIERIE** pour un montant de **18 780 €**.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 6 février 2012



Acte à classer

DL2012-0202-03

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2012-02-09T15-07-56.00 (MI48637202)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120206-DL2012-0202-03-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Z.A Chagneau - Maîtrise d'oeuvre lotissement - Attribution du marché

Date de décision : 06/02/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaines de compétences par thèmes
3.4. Aménagement du territoireActe : [03.PDF](#)

Préparé

Le 09/02/12 à 16:07

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Transmis

Le 09/02/12 à 16:08

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Accusé de réception

Le 09/02/12 à 16:02